

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant

LE PREAVIS PR14.01CD
"DEMANDES D'ADHESION DES COMMUNES DE BONVILLARS, FIEZ, FONTAINES,
NOVALLES ET ONNENS ET LA NON-PERCEPTION D'UN FORFAIT D'ADHESION"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément au mandat qui nous a été confié, par l'association intercommunale SDIS régional du Nord vaudois, lors de l'Assemblée constitutive du 26 juin 2012 à Yvonand, les membres la commission de gestion soussignés de se sont réunis à deux reprises, soit :

1. le 19 mai 2014, au siège du SDIS Nord vaudois (sis rue de l'arsenal 8, 1400 Yverdon-les-Bains), en présence de Monsieur Jean-Daniel Carrard, Président du Comité de direction et le Lt-col Jean-Michel Benay, Commandant du SDIS Nord vaudois.
Lors de cette rencontre, MM Carrard et Benay nous ont apporté toutes les explications concernant le préavis mentionné en titre.
2. le 27 mai 2014, à Suscévaz, afin d'établir le présent rapport.

Observation

En regard de la loi obligeant les Communes à adhérer au 1^{er} janvier 2014 et non au 1^{er} janvier 2013, ainsi que la perte financière non significative pour le SDIS, cette décision permet d'harmoniser le développement du SDIS Nord vaudois dans un esprit de solidarité et permet également d'assurer une cohésion régionale.

Conclusion

La commission de gestion recommande au Conseil intercommunal de l'association du SDIS régional du Nord vaudois d'adopter le préavis PR14.01CD, soit l'admission des Communes de Bonvillars, Fiez, Fontaines, Novalles et Onnens au SDIS régional du Nord vaudois avec effet au 1^{er} janvier 2014 ainsi que la non-perception de frais d'admission pour les dites Communes.

POUR LA COMMISSION DE GESTION


Hervé Kemmling, Giez


Patrick Marrel, Ursins


Denis Payot, Corcelles-près-Concise


Nicolas Perret, Champvent


Pierre-André Tharin, Suscévaz